



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Réf. 2021/4883/M

Paris, le

07 AVR. 2021

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'impact de la crise sanitaire sur les stages étudiants.

Très attachée à l'accompagnement des étudiants durant cette crise, je tiens à vous faire part de l'engagement et de la mobilisation sans faille du gouvernement sur ce sujet.

Les stages font partie intégrante des cursus de l'enseignement supérieur, il s'agit d'une étape fondamentale dans le parcours de nos jeunes et leur insertion professionnelle. En France, un tiers des étudiants inscrits en formation initiale, soit plus de 900 000 étudiants, a effectué un stage durant l'année 2018/2019.

C'est pourquoi la priorité de mon ministère a été de maintenir, dans toute la mesure du possible, la tenue des stages étudiants malgré la crise. Une attention particulière a notamment été apportée aux stages dont la réalisation est absolument nécessaire à l'obtention du diplôme et à l'insertion professionnelle des étudiants.

Si les stages ne peuvent avoir lieu dans les conditions initialement prévues, les établissements ont la possibilité d'en aménager les modalités. L'ensemble des dispositifs d'exception peuvent être pris en application de l'ordonnance du 24 décembre 2020 et de la circulaire du 15 février, et notamment : la possibilité de remplacer les stages en présentiel par des stages en distanciel ; la possibilité d'assouplir les conditions de stage (le rallongement de l'année universitaire pour les établissements d'enseignement supérieur est possible, afin de permettre la tenue de stages jusqu'au 31 décembre 2021) ; la possibilité de remplacer tout ou partie du stage par un autre dispositif : projet tutoré, mémoire réflexif, entrepreneuriat, notamment via les PEPITE, bénévolat, activité professionnelle (tutorat, emploi étudiant, etc...), service civique, réserve sanitaire, citoyenne, civile ou militaire, corps européen de solidarité, Sapeur-pompier, Volontariat (VIE, VIA, VSI, dans les armées).

Madame Catherine BELRHITI
Sénatrice de la Moselle
Sénat
Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75006 PARIS

.../...

Des mesures spécifiques sont prises pour les stages en BTS pour lesquels des aménagements pourront être adaptés localement selon les secteurs et les territoires, y compris par des mises en situation professionnelle dans l'établissement scolaire. Un décret en ce sens sera publié dans les prochains jours et des directives sont communiquées aux recteurs pour faciliter ces adaptations.

Par ailleurs, la mobilisation autour des stages est une mobilisation de l'ensemble des acteurs : le gouvernement, mais également les collectivités territoriales, les acteurs associatifs et, bien entendu, les acteurs économiques. C'est grâce à l'effort de tous que nous permettrons à nos jeunes de trouver des stages, période charnière de leur apprentissage. De nombreuses villes, régions, entreprises ont déjà engagé des initiatives exemplaires à destination de nos jeunes. Il nous faut les poursuivre et je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour porter cette dynamique.

Enfin, la plateforme « 1 jeune 1 solution » doit devenir le portail de référence pour l'accès aux stages. Pour plus de lisibilité et de simplicité, pour les futurs stagiaires et ceux qui les accueilleront demain. Des milliers d'offres de stages sont déjà accessibles sur le site et leur nombre augmente chaque jour.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma meilleure considération.



Frédérique VIDAL